

Projet éolien de Sieuraguel

Commune d'Aignes

Bulletin d'information n°3 - Juin 2022

Madame, Monsieur,

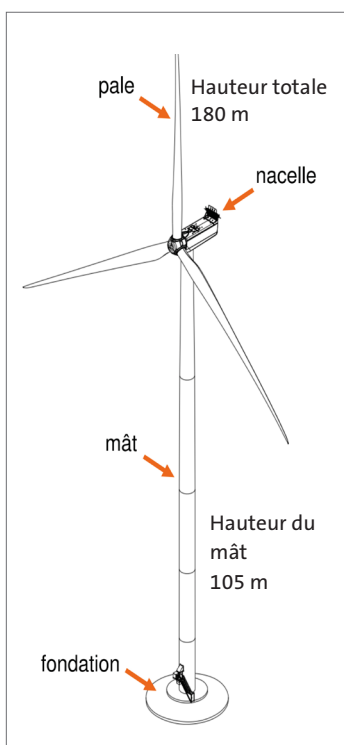
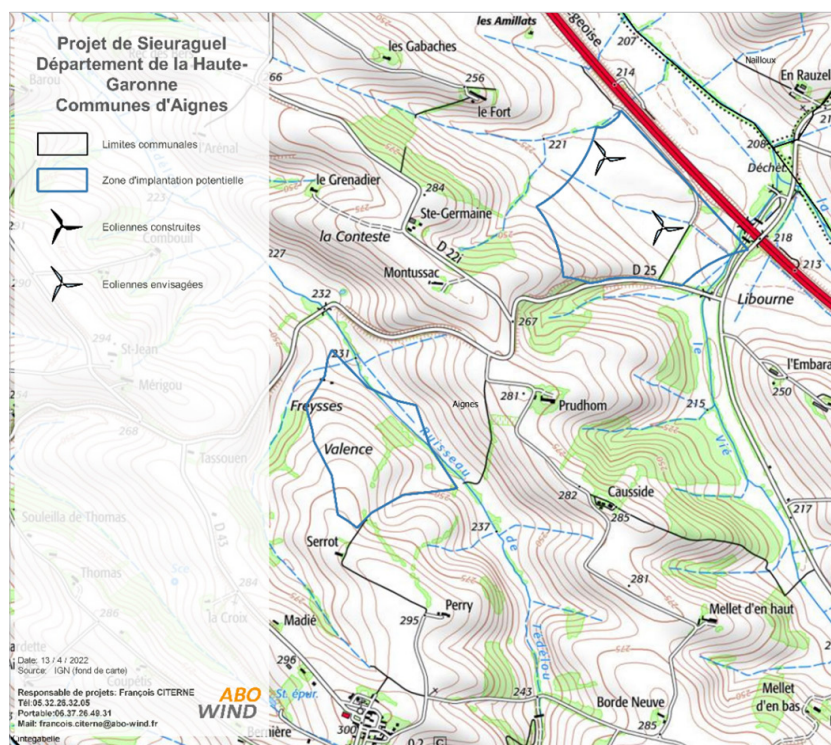
Ce troisième bulletin d'information a pour objectif de vous informer de la tenue d'une concertation préalable du public, organisée à l'initiative d'ABO Wind du **20 juin au 10 juillet** prochains, en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin d'enrichir et d'améliorer un projet, de le rendre plus lisible et de le partager au bénéfice du territoire.

Ouverte à tous, elle a pour but de recueillir vos observations sur les objectifs et caractéristiques principales du projet éolien de Sieuraguel, l'aperçu de ses incidences potentielles sur l'environnement et les solutions alternatives envisagées. Ces éléments seront détaillés dans un dossier de concertation et lors de réunions publiques d'information.

Localisation et caractéristiques du projet

Le projet consisterait à installer 2 éoliennes le long de l'autoroute A66, en prolongation du parc éolien existant à Calmont.



2 éoliennes
Env. 10 à 12 MW de puissance totale

Env. 7 500 à 9 500 personnes
alimentées en électricité renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

A ce stade du projet, cette implantation n'est pas définitive. Elle est amenée à évoluer à l'issue de la finalisation de l'étude d'impact et compte tenu des enseignements tirés de la concertation préalable.

Démontage du mât de mesure de vent

En place depuis presque deux ans, le mât a permis d'étudier le gisement de vent de manière approfondie, et permettra d'évaluer la production future du parc éolien. Le démontage du mât aura lieu dans la semaine du lundi 18 au vendredi 22 juillet.

2020

- **Mars** : Lancement des études environnementales, paysagère et acoustique.
- **Juin** :
 - Installation du mât de mesures de vent et son panneau d'information.
 - Distribution du 1^{er} bulletin d'information et création de la page internet du projet.

2021

- **Mars - Avril** : Campagne de mesure acoustique.
- **Juin** :
 - Réception des états initiaux paysager et environnemental.
 - Réflexion sur les scénarii d'implantation.
- **Juillet** :
 - Distribution du 2nd bulletin d'information.
- **2^{ème} semestre** :
 - Réception et analyse des derniers résultats d'études.
 - Echanges avec les experts.

2022

- **1^{er} semestre** : Concertation préalable volontaire.

Planning à venir (dates prévisionnelles) :

- Choix du modèle d'éolienne pour la variante finale.
- Réalisation des plans.
- Évaluation des impacts.
- Définition des mesures.
- Information de la population.
- Finalisation de l'étude d'impact.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

2023 - 2024

- Instruction de la demande :
 - Consultation des services de l'Etat,
 - Enquête publique,
 - Commission Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.
- Décision préfectorale.

2025 - 2026

- Construction hors des périodes environnementales sensibles.
- Mise en service du parc éolien.

Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie.



Les modalités de la concertation préalable volontaire

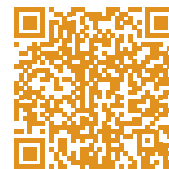
Durée :

La concertation préalable se déroulera du **20 juin au 10 juillet 2022 inclus**.

Pendant toute la durée de la concertation

Un **dossier de concertation** sera disponible pour consultation :

- En mairie d'Aignes pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Occitanie > Projet éolien de Sieuraguel



Scannez ce code QR pour y accéder directement

Des **réunions publiques d'information** seront organisées afin de présenter le contenu de ce dossier :



- Le 23 juin de 19h30 à 21h à la Halle de Nailloux
- le 28 juin de 19h30 à 21h en mairie d'Aignes
- le 6 juillet de 18h00 à 19h30 à la Halle de Nailloux

Afin de nous organiser au mieux, nous vous remercions de bien vouloir signaler votre présence au responsable du projet.

Des **observations et propositions** pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert en mairie d'Aignes ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind, à l'attention de Francois Citerne
2 rue du Libre Échange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE Cédex 5
- par voie électronique, à l'adresse suivante : francois.citerne@abo-wind.fr.

A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie d'Aignes ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Ce projet éolien vous intéresse ?

Vous souhaitez avoir plus de détails sur les résultats des études et leur analyse ? Le responsable du projet se rend disponible pour répondre à vos interrogations.

Une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :



www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Occitanie > Projet éolien de Sieuraguel

Contacts

Responsable du projet
François Citerne
Tél. : 06 37 26 49 31
francois.citerne@abo-wind.fr

Directrice de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr